

## Compte rendu

---

### Ouvrage recensé :

Claudine Philippe, Gabrielle Varro et Gérard Neyrand, dir. *Liberté, égalité, mixité... conjugales*.  
Anthropos, 1998, 310 p.

par Hélène Bretin

*Lien social et Politiques*, n° 40, 1998, p. 162-163.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/017686ar>

DOI: 10.7202/017686ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

**Claudine PHILIPPE, Gabrielle VARRO et Gérard NEYRAND, dir.**  
*Liberté, égalité, mixité... conjugales.*  
Anthropos, 1998, 310 p.

De quoi parle-t-on lorsque l'on parle de couple mixte ? Quels sont les présupposés qui sous-tendent les représentations, les catégories et modalités d'appréhension statistiques de cette réalité couramment perçue et désignée comme une déviance à la norme conjugale et à l'homogamie qui la caractérise, un défi posé à la distance et aux différences culturelles ?

La valeur heuristique de l'ouvrage dirigé par C. Philippe, G. Varro et G. Neyrand tient à la diversité des angles d'attaque des contributeurs et à l'objectif collectif qu'ils servent. *Liberté, égalité, mixité... conjugales* ne relève pas de la description des couples en question et encore moins de la recherche d'une définition rigoureuse, démarche aussi illusoire que peu pertinente pour une réalité aux confins du privé et du public, du social et du politique. Le projet de l'ouvrage est un questionnement critique et une déconstruction de la notion révélée dans sa complexité, sa plasticité historique, sa richesse.

S'il ne s'agit pas de rendre compte de chacune des contributions réunies, en revanche nous souhaiterions revenir sur quelques aspects de la réflexion qui nous est proposée à travers ce livre.

Ainsi, le lecteur peut constater la complexité de l'entreprise qui consiste à cerner, par le chiffre notamment, les réalités que recouvre la notion de couple mixte. La démographie néanmoins nous indique la part des unions franco-étrangères dans la nuptialité française. Celle-ci a progressé depuis les années 1970, pour représenter en 1991 12 pour cent des mariages (contre environ 5 pour cent dans les années 1970). Cette évolution statistique des unions est couramment interprétée comme un indicateur de l'intégration des étrangers à la société française. Si le chiffre fait écho à des préoccupations historiques anciennes de notre société (l'identité nationale), il est intéressant de constater que, hormis une entreprise récente, les unions entre nationaux et étrangers n'ont pas fait l'objet d'une démarche quantitative spécifique<sup>1</sup>. Le repérage statistique est soumis aux catégories de la démographie, qui construisent la mixité sur la base restreinte de deux variables — la nationalité et le pays

de naissance — et il suppose le recours à une batterie d'enquêtes qui saisissent l'objet de façon indirecte. La vision qui en ressort peut s'avérer fugace car à la visibilité démographiquement construite succède une invisibilité générée par ces mêmes catégories : les couples dont le partenaire étranger acquiert la nationalité française disparaissent des statistiques des unions mixtes, soit 60 à 70 pour cent des unions franco-étrangères dans la nuptialité française chaque année (M'Sili).

Faut-il pour autant invalider globalement les modalités du dénombrement ? Les travaux des auteurs nous incitent plutôt à réfléchir voire s'attachent eux-mêmes pour certains à montrer l'intérêt d'allier approche quantitative et approche qualitative. La mise en perspective permet non seulement de pointer les limites de la statistique mais aussi de montrer l'existence de cas particuliers parallèlement au modèle général. Ainsi, le mariage mixte unit plus fréquemment un étranger à une française que l'inverse, mais une observation plus fine par nationalité parmi les couples dont le conjoint étranger est ensuite devenu français révèle une très forte proportion de femmes parmi les conjoints originaires d'Afrique francophone (70 pour cent), proportion largement supérieure à celles des femmes originaires d'Europe du Sud et d'Afrique du Nord (M'Sili). Ces ruptures avec les situations moyennes restent à comprendre mais n'en soulignent pas moins l'hétérogénéité, la variabilité des pratiques et des réalités que recouvre la mixité conjugale et dont le chiffre seul ne peut rendre compte.

Le second point à souligner est que le lecteur trouvera à travers les chapitres de quoi revenir sur un certain nombre d'idées reçues et sur le rapport qu'elles entretiennent aux normes. Le mariage mixte questionne théoriquement comme pratiquement la thèse qui, à partir des travaux de Girard (et surtout des interprétations qui ont suivi), fait de la proximité sociale (et culturelle) le critère déterminant du choix du conjoint. Mais l'homogamie n'en est pas moins consolidée, par les pratiques déviantes, dans son statut de norme sociale. De ce point de vue, imputer la divortialité des couples mixtes (supérieure à celle des couples non mixtes) à une distance trop importante et irréductible (autrement dit à la mixité) procède de la lecture « a poste-

riori » et sur le mode mécaniste d'une histoire qui serait vouée d'emblée à l'échec (et pour cause). Or, outre que, comme le rappellent les chercheurs, la quête de la différence peut être tout aussi mobilisatrice que l'homogamie dans la structuration du couple, les travaux montrent aussi qu'au-delà des individus impliqués et de notre propre norme conjugale, ce sont aussi celles des pays d'origine des conjoints et les pratiques matrimoniales auxquelles elles donnent lieu qui structurent le rapport du couple à la séparation (Neyrand). Les couples mixtes d'hier ne sont pas ceux d'aujourd'hui, ils ne sont pas issus des mêmes sociétés et celles-ci ont, vis-à-vis du mariage et du divorce, des positions variables. En renvoyant au-delà des deux individus, au contexte institutionnel, historique et social dans lequel ces derniers se sont construits et au patrimoine dont ils sont porteurs, les réflexions s'ouvrent sur la variabilité temporelle et spatiale des pratiques, interdisant toute généralisation trop simplificatrice. C'est ainsi que le couple mixte peut apparaître sous un autre jour, par exemple comme naissance du couple en soi, en référence à un contexte social et culturel où les modalités historiques et dominantes de l'alliance ne lui offraient a priori pas d'existence (Haddouche).

Lié au précédent, un troisième aspect de la question nous ramène à notre propre héritage et au projet politique de la société française. L'accès qu'elle donne à la nationalité française projette l'union franco-étrangère au cœur du débat et des luttes pour la régularisation des étrangers sans papiers. Un mariage mixte est potentiellement un mariage blanc, surtout lorsqu'il concerne des ressortissants des sociétés du Sud, plus systématiquement soupçonnés de séjourner illégalement sur le territoire français. L'amalgame n'est pas des moindres car si la régularité du séjour n'est pas requise pour se marier, dans la pratique la liberté du mariage peut être remise en cause par les officiers d'état civil, au titre de la chasse aux fraudeurs. Du coup, la perspective se renverse et l'union apparaît moins comme un moyen de légaliser l'entrée et le séjour sur le territoire qu'une ingérence de l'État et un contrôle détourné et illégal des couples dont la loi exige une durée de vie commune qui n'est plus attendue d'une bonne partie des couples de nationaux (Fulchiron). La

juxtaposition des présupposés serait presque cocasse : la mixité fragilise les couples qui pour être crédibles doivent rester unis voire plus unis que les autres... Un « vrai » couple est un couple qui s'aime et un couple qui s'aime est un couple qui tient le coup malgré les vicissitudes, montrant ainsi la sincérité de l'union et l'attachement des conjoints. La preuve par l'épreuve, gage d'authenticité...

Mais justement : « et l'amour dans cette histoire, ou plutôt dans toutes ces histoires ? », pourra se demander légitimement le lecteur en proie au sentiment qu'Eros échappe en permanence. Absent de la majorité des perspectives, il se laisse néanmoins saisir sous deux ou trois aspects : moteur de la constitution de la dyade dans une société qui s'y ouvre progressivement ; objet ou occasion de variations sur le thème à travers la presse, de l'amour « fou » à l'amour soumis aux tracasseries administratives, en passant par l'amour tragique, l'amour triomphant des obstacles opposés par la communauté de l'époux (épouse) (Philippe). L'amour du couple homosexuel enfin, qui s'il propose la seule version du couple non mixte à l'égard du sexe, partage avec les autres le fait d'être minoritaire et déviant et d'être aussi aux prises avec la reconnaissance administrative et légale de l'union.

Annoncée d'emblée, l'absence de catégorie sociologique homogène pour cette notion s'impose à la lecture. Il s'en dégage justement des pistes de réflexion qui dépassent l'entité couple mixte en soi pour l'enrichir de nouvelles perspectives, notamment celles que peut apporter une lecture en termes de rapports sociaux de sexe. Le couple mixte en définitive apparaît comme un objet de recherche d'autant plus fécond et prometteur qu'il invite à recadrer la réflexion au niveau de la société dans sa globalité par le métissage culturel qu'il y impose (Varro).

Dans le cadre de la démarche qui conduit cet ouvrage, on pourra regretter que la contribution de la démographie ne pousse pas plus avant la réflexion sur ses propres catégories et ne s'ouvre pas à l'analyse critique. Quant au lecteur qui souhaiterait savoir comment se vit, se pratique « de l'intérieur » la mixité conjugale, il ne sera guère avancé au terme de sa lecture, excepté en ce qui concerne la transmission des langues aux enfants. Mais il est vrai que l'on ne peut guère

reprocher « l'absence » de recherches empiriques dans un ouvrage qui répondait à un souci méthodologique et théorique bienvenu. *Liberté, égalité, mixité... conjugales* engage justement à lire ou à relire ces travaux à la lumière des réflexions qu'il nous propose.

#### Note

<sup>1</sup> L'enquête « Mobilité géographique et insertion sociale » (MGIS) réalisée en 1992 avec l'INSEE est la seule construite sur le projet d'apporter des informations précises et rigoureuses sur la vie des immigrés et celle de leurs enfants. Le recueil des données axé sur l'histoire migratoire et l'histoire des unions permet des études sur les couples mixtes qui font partie de l'enquête (voir les travaux de Munoz-Perez et Tribalat, 1995 et 1996).

Hélène Bretin  
Université Paris Nord  
Centre de recherche sur les enjeux  
contemporains en santé publique  
(CRESP)  
UFR Santé, médecine,  
biologie humaine  
Bobigny

**Jean-Claude KAUFMANN, *Le Cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère*. Paris, Nathan, 1997.**

Ce travail se situe dans la continuité des recherches menées par l'auteur (Kaufmann, 1992 et 1996), en évoquant la reconstruction quotidienne de l'ordre social symbolique à laquelle nous pousse l'action ménagère, même si nous en ignorons les principes. Face à la propension à faire prédominer la place de l'esprit sur celle du corps, Kaufmann propose de se pencher sur la relation aux objets par laquelle est révélée la mémoire sédimentée, ce *passé incorporé* auquel s'ajoutent des modèles extérieurs pour construire notre vie quotidienne. C'est sur les objets, familiers parce qu'ils enregistrent une part de l'identité et conservent la mémoire (tant individuelle que collective), que se base l'auteur pour redynamiser l'articulation entre individu et société. Aux débuts du cycle ménager, l'accumulation régulière d'objets et la mobilisation familiale sont indissociables ; « *faire le ménage* » (au sens des choses), c'est aussi *faire le ménage* (au sens des personnes), *constituer la famille*. Ce parallèle entre la famille et les gestes ménagers permet de comprendre en quoi la norme, d'autant

plus forte qu'elle est vécue *non comme une contrainte mais comme une certitude naturelle*, est secondée par le rôle central des objets, qui marquent les étapes de la fabrication du domestique. Le processus est alors régulier tant que ne survient aucun dysfonctionnement, *grain de sable* dont l'avantage est de révéler un *maillage serré d'injonctions et de gestes évitant d'avoir à se poser trop de questions*.

Au cours du cycle ménager se relaient deux phases, deux *normalités* agissant comme des freins à la délégation : faire parce que c'est son rôle, au moment où la mobilisation familiale est intense, puis faire parce qu'il y a peu à faire. Deux normes qui s'imposent soit par le regard de l'autre ranimant la honte d'être mal jugé, soit de manière plus intime quand ce regard étranger conduit à un regard plus critique sur soi-même. Car le *chez-soi fixe les repères essentiels du Soi*, nous dit Kaufmann : les objets et gestes de l'intimité sont aussi ceux de la stratégie identitaire, ce qui freine d'autant la délégation. C'est pourquoi la pénibilité d'une tâche, qui trouve sa source dans l'affaiblissement d'un automatisme, n'incite pas toujours à la confier à d'autres mais d'abord à se remobiliser pour reconstituer l'automatisme défaillant.

Kaufmann revient ici sur la notion d'injonction, déjà évoquée ailleurs (1992). La mémoire sur laquelle s'appuie l'action ménagère s'inscrit dans l'ordre des choses qui nous entourent, dont le plan est à la fois *cognitif et incorporé*. Ce schéma mental, référence ultime, n'intervient que ponctuellement, en renforçant les automatismes par un rythme régulier, ou en chassant les hésitations par imposition de l'idée. Ce n'est qu'en cas de faible injonction que le conscient prend le pas sur l'implicite et que la force agissante devient principe pour l'action. L'injonction permet ainsi de lier les habitudes incorporées et les normes sociales imposées par la *tendance continue à l'intériorisation* : chacun se construit à partir d'habitudes intériorisées qui lui sont propres. Processus continu qui tend à unifier l'individu, l'intériorisation permet que soient libérées les sensations. C'est pourquoi la sensation de pénibilité, née de la distance entre le modèle et la réalité, est un indicateur efficace révélant à la fois une faible incorporation et un défaut d'injonction. Seuls des automatis-